

# DÉLIBÉRATION n° CA-31-10-2024-02 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 31 octobre 2024

Formations sélectives à l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle  
Année universitaire 2025-2026

## Le Conseil d'administration

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers ;
- Vu l'avis n° CFVU 20241017\_02 de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 17 octobre 2024 portant avis favorable à l'unanimité aux formations sélectives à l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

### Article 1<sup>er</sup> : Dispositif

La liste des formations sélectives à l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle, pour l'année universitaire 2025-2026, est approuvée, conformément à l'annexe à la présente délibération.

### Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération et son annexe sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 31 octobre 2024  
La Présidente de l'université de Poitiers,  
Présidente du Conseil d'administration,

**Virginie LAVAL**

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

31/10/2024

## CFVU du 17 octobre 2024

### Avis n° CFVU 20241017\_02 – Les formations sélectives à l'entrée en premier cycle pour l'année universitaire 2025-2026

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

#### Avis n° CFVU 20241017\_02 – Les formations sélectives à l'entrée en premier cycle pour l'année universitaire 2025-2026

*Vu le code de l'éducation, article L612-3 et suivants ;*

#### Proposition soumise à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 31/10/2024

Pour l'année universitaire 2025-2026, les formations listées dans l'annexe ci-jointe sont sélectives à l'entrée de cycle.

**Avis favorable de la CFVU, avant transmission au CA.**

Décompte des votants : 25

Décompte des suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Poitiers, le 17/10/2024

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
Noëlle DUPORT

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

# PREPARATION DE LA RENTREE 2025-2026

## Formations sélectives

Version pour avis de la CFVU du 17/10/2024 et du CA du 31/10/2024

Mentions	
<input type="checkbox"/> BUT	
<input type="checkbox"/> Poitiers	
<input type="checkbox"/> Chimie	
<input type="checkbox"/> Génie Electrique et Informatique Industrielle	
<input type="checkbox"/> Génie Mécanique et Productique	
<input type="checkbox"/> Gestion des Entreprises et des Administrations	
<input type="checkbox"/> Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques	
<input type="checkbox"/> Châtelleraut	
<input type="checkbox"/> Mesures Physiques	
<input type="checkbox"/> Réseaux et télécommunications	
<input type="checkbox"/> Techniques de Commercialisation	
<input type="checkbox"/> Angoulême	
<input type="checkbox"/> Génie Electrique et Informatique Industrielle	
<input type="checkbox"/> Génie Mécanique et Productique	
<input type="checkbox"/> Métiers du Multimédia et de l'Internet	
<input type="checkbox"/> Qualité, logistique industrielle et organisation	
<input type="checkbox"/> Techniques de Commercialisation	
<input type="checkbox"/> Niort	
<input type="checkbox"/> Gestion des Entreprises et des Administrations	
<input type="checkbox"/> Hygiène, Sécurité, Environnement	
<input type="checkbox"/> Science des données	
<input type="checkbox"/> C.M.I. - Coursus Master en Ingénierie	
<input type="checkbox"/> Poitiers	
<input type="checkbox"/> CHIMIE	
Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Chimie	
<input type="checkbox"/> INFORMATIQUE	
Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Informatique	
<input type="checkbox"/> SCIENCES DE LA TERRE	
Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Géosciences Appliquées	
<input type="checkbox"/> SCIENCES DE LA VIE	
Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Biologie-Santé	

<input type="checkbox"/> Certificat de capacité d'orthophoniste	
<input type="checkbox"/> Poitiers	
<input type="checkbox"/> Certificat de capacité d'orthophoniste	
<input type="checkbox"/> DEUST	
<input type="checkbox"/> Poitiers	
<input type="checkbox"/> Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles	
DEUST - Animation et gestion des activités sportives, physiques ou culturelles, parcours activités aquatiques	
DEUST - Animation et gestion des activités sportives, physiques ou culturelles, parcours activités de pleine nature	
<input type="checkbox"/> Préparateur/technicien en pharmacie	
DEUST - Préparateur/technicien en pharmacie	
<input type="checkbox"/> Angoulême	
<input type="checkbox"/> Métiers de la forme	
DEUST - Métiers de la forme	
<input type="checkbox"/> Préparateur/technicien en pharmacie	
DEUST - Préparateur/technicien en pharmacie	
<input type="checkbox"/> Niort	
<input type="checkbox"/> Préparateur/technicien en pharmacie	
DEUST - Préparateur/technicien en pharmacie	
<input type="checkbox"/> Saintes	
<input type="checkbox"/> Préparateur/technicien en pharmacie	
DEUST - Préparateur/technicien en pharmacie	
<input type="checkbox"/> Licence	
<input type="checkbox"/> Poitiers	
<input type="checkbox"/> DROIT	
Double mention DROIT / LEA	
<input type="checkbox"/> PHILOSOPHIE	
Double mention PHILOSOPHIE / DROIT	
<input type="checkbox"/> LETTRES	
Lettres parcours renforcé Sciences Politiques	
<input type="checkbox"/> PHYSIQUE	
Parcours Renforcé (PR)	